

COMMISSION COLLABORATION

GUIDE DE REDACTION

NOTE D'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU COLLABORATEUR PAR LE CABINET

PREAMBULE

Le présent document constitue une trame de référence destinée à faciliter l'établissement par les avocats des contrats de sous-traitance de données à caractère personnel dans l'hypothèse où le Cabinet met à la disposition du collaborateur les moyens de traitement utilisés pour les dossiers personnels de ce dernier.

SOMMAIRE

1 – Objet du traitement de données.....	1
2 – Bases légales et finalités.....	1
3 – Données traitées.....	2
4 – Personnes concernées.....	2
5 – Destinataires des données.....	3
6 – Durée de conservation des données	3
7 – Sécurité	3
8 – Vos droits sur les données vous concernant.....	4

Ce document n'est proposé qu'à titre informatif. Il vous appartient de l'adapter en fonction de la nature et du contexte de la collaboration, de votre situation précise et de l'évolution des textes en la matière. A ce titre, son utilisation ne saurait en aucune manière engager la responsabilité du Conseil national des barreaux.

Document établi le 26 octobre 2018

NOTE D'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU COLLABORATEUR PAR LE CABINET

Maître (nom, prénom),
Avocat au Barreau de
Exerçant à (adresse professionnelle)
Téléphone
Fax
Mail

(Ci-après : CAB)

OU :

La société (forme juridique, siège, RCS) sis (adresse professionnelle),
Représentée par son représentant légal en exercice Maître

(Ci-après : CAB)

[CAB] est amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel sur la base des informations personnelles fournies par tous ses collaborateurs.

1. Objet du traitement de données

[CAB], responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant ses collaborateurs. Les finalités de ces traitements sont visées au point 2.

2. Bases légales et finalités

2.1 Les traitements suivants sont nécessaires soit à l'exécution de votre contrat de collaboration conclu avec le Cabinet, soit à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande¹ :

- La gestion de la conclusion, de l'exécution et de la rupture du contrat de collaboration
- La gestion de la rémunération des collaborateurs
- La gestion administrative des collaborateurs (déclaration à l'Ordre, ...)
- L'évaluation des collaborateurs (entretien annuel...)

¹ Conformément à l'article 6, 1, b) du RGPD.

2.2 Les traitements suivants sont nécessaires au respect d'une obligation légale ou réglementaire imposée au Cabinet² :

- La déclaration à l'Ordre
- Autres :

2.3 Les traitements suivants sont nécessaires aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Cabinet³ :

- La gestion des dossiers clients du Cabinet et leur facturation : intérêt légitime du Cabinet à exercer son activité professionnelle.
- La marketing et la communication (interne, externe du Cabinet ...) : intérêt légitime du Cabinet à développer son activité.
- La sécurité du système d'information : intérêt légitime du Cabinet à protéger le secret professionnel et plus généralement, toute information et donnée qu'il détient, ainsi que son image.
- La sécurité des accès physiques (à préciser) : intérêt légitime du Cabinet à protéger les biens et les personnes.
- Autres :

3. Données traitées

3.1 Catégories de données traitées

- Etat civil (Prénoms, nom, situation matrimoniale, etc.)
- Informations relatives au temps passé
- Informations relatives à l'évaluation du collaborateur
- Autres :

Le recueil de l'ensemble de ces données est nécessaire pour l'exécution du contrat et la gestion de la relation avec le collaborateur.

3.2 Source des données

Les données sont collectées directement auprès des collaborateurs du Cabinet et aussi indirectement auprès des clients, de l'Ordre, etc.

4. Personnes concernées

Le traitement de données concerne uniquement les collaborateurs membres du Cabinet.

² Conformément à l'article 6, 1, c) du RGPD et aux textes de la profession.

³ Conformément à l'article 6, 1, f) du RGPD : le Cabinet doit s'assurer que l'intérêt légitime invoqué pour certaines finalités est supérieur aux intérêts et libertés et droits fondamentaux des personnes concernées (Ex : vidéo surveillance : intérêt légitime dans l'accueil mais pas dans chaque bureau).

5. Destinataires des données

5.1 Catégories de destinataires des données

- Le(s) responsables du Cabinet
- Le personnel habilité
- Le cas échéant, les prestataires sous-traitants spécialisés (gestion de paie...)
- Autres :

5.2 Transferts des données hors UE

Option 1 si [CAB] ou les sous-traitants ne procèdent à aucun transfert de données en dehors de l'Union Européenne :

« Aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'est réalisé ».

Option 2 si [CAB] ou les sous-traitants procèdent à des transferts de données en dehors de l'Union Européenne (serveurs, autres...) :

« [CAB] transfère vos données à caractère personnel vers des prestataires situés dans les pays suivants : [à compléter].

Chacun de ces transferts est encadré par des instruments juridiques conformes au cadre juridique applicable. En effet, les pays suivants [indiquer la liste des pays] bénéficient d'une décision d'adéquation, ce qui signifie qu'ils offrent à vos données à caractère personnel un degré de protection équivalent à celui qui est en cours sur le territoire de l'Union Européenne. Les transferts réalisés vers les autres pays sont encadrés par les mesures de garantie appropriées suivantes : [indiquer la mesure de garantie choisie pour s'appliquer au transfert]⁴.

Vous pouvez obtenir communication des garanties prises en vous adressant à : par courrier à l'adresse postale suivante :ou par courriel à l'adresse suivante :@..... ».

6. Durée de conservation des données

Les données vous concernant sont conservées le temps de la collaboration avec [CAB], augmenté des durées de prescriptions légales.

7. Sécurité

[CAB] met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de ces données.

A ce titre, [CAB] prend toutes les précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement afin de préserver la sécurité des données et, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non

⁴ Exemples : Clauses contractuelles-types de l'Union européenne, mécanisme de certification, règles d'entreprises contraignantes, code de conduite ou dérogation (cf art. 49 du RGPD).

autorisés y aient accès (protection physique des locaux, procédés d'authentification avec accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels, journalisation des connexions, chiffrement de certaines données...à préciser).

8. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir copie, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez d'un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez également d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par Décret.

Exercer ses droits

Monsieur/Madame..... ou Maître..... ou Le délégué à la protection des données⁵..... est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Vous pouvez exercer vos droits par courrier accompagné d'un document justifiant de votre identité⁶ à l'adresse postale suivante :ou par courriel à l'adresse suivante@.....

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

⁵ Si un délégué à la protection des données a été désigné.

⁶ L'article 92 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié autorise le responsable de traitement à exiger le titre d'identité lorsqu'il a « des doutes raisonnables quant à l'identité de la personne concernée ».

© Conseil national des barreaux

180 bd Haussmann

75008 Paris

Tél. 01 53 30 85 60

Fax. 01 53 30 85 62

www.cnb.avocat.fr

collaboration@cnb.avocat.fr

**CE DOCUMENT A ETE ELABORE PAR LA COMMISSION COLLABORATION
DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX DANS LE CADRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LE
BARREAU DE PARIS ET LES DPO DE LA PROFESSION A DESTINATION EXCLUSIVE DES AVOCATS**

*Le document-type ci-dessus constituant un guide de rédaction n'est proposé qu'à titre informatif.
Il vous appartient de l'adapter en fonction de la nature et du contexte du contrat, de votre situation
précise et de l'évolution des textes en la matière. A ce titre, son utilisation ne saurait en aucune
manière engager la responsabilité du Conseil national des barreaux.*